

FORMATION

MAÎTRISER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Public visé

Managers de proximité, encadrants, responsables RH/QSE, direction, membres du CSE, toute personne amenée à gérer un accident du travail ou à participer à l'enquête et au suivi

Pré requis

Aucun prérequis obligatoire. Une première sensibilisation aux règles de sécurité de l'entreprise est un plus.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Recueillir les faits « à chaud » et « à froid »
- Réaliser correctement les démarches administratives (déclaration AT/AT bénin, réserves, registres) dans les délais.
- Conduire l'analyse de l'accident (acteurs, méthodes type arbre des causes) et formaliser un compte rendu.
- Définir et suivre un plan d'actions.

Aptitudes & compétences visées

- Savoirs : définitions et périmètre des AT/accidents de trajet/mission, cadre et documents clés (déclaration, registre AT bénins, réserves), principes d'analyse.
- Savoir-faire : sécuriser, informer, mener des entretiens, remplir les formulaires, utiliser une méthode d'analyse (arbre des causes), rédiger un CR, bâtir un plan d'actions.
- Savoir-être : posture d'écoute, objectivité dans le recueil des faits, communication claire et apaisante avec les parties prenantes, soutien à la victime/équipe.

Durée et modalité d'organisation

Durée : 1 jour

Horaires : à définir avec l'entreprise.

Organisation : présentiel

Taille de groupe : 12 stagiaires maximum

Modalités d'accès : Les dates sont fixées d'un commun accord entre l'entreprise et l'organisme de formation, en fonction des disponibilités des participants et du formateur. À titre indicatif, le délai d'accès est généralement compris entre 3 et 8 semaines après validation de la demande.*

Contact : Pour toute demande d'information ou d'inscription :

Maeva MINTZ – Formatrice QSE

E-mail : maeva.mintz@safetymindset.fr

Tél.: 06 74 10 94 31

Lieu

INTRA

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations étant réalisées en intra, les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins spécifiques en amont de l'action. Une étude d'adaptation (supports, rythme, modalités d'animation) est réalisée avec l'entreprise afin de favoriser l'accessibilité ou, le cas échéant, d'orienter vers un partenaire adapté.

Tarif

Sur devis

Déroulé / contenu de la formation**Module 1 — Comprendre l'AT et le rôle de chacun (cadre & réflexes)**

- Définition légale et périmètre (AT vs trajet/mission, dimensions physiques/psychologiques).
- Responsabilités morales / éthiques / pénales
- Contexte entreprise

Module 2 — Recueillir les faits

- Méthode « à chaud/à froid » : trame recueil des faits
- Dossiers à vérifier : DUERP, formations, habilitations/autorisations, accueil sécurité, visites de terrain.
- Structuration d'un dossier « faits » exploitable.

Module 3 — Maîtriser l'administratif et les délais

- Déclaration AT / AT bénin : qui, quoi, comment, délais, salariés/intérim.
- Réserves : utilité, délais, rédaction, contestation, suivi, communication au salarié.
- Registre AT bénins : conditions, suivi.

Module 4 — Analyser l'accident et formaliser le compte rendu

- Analyser selon la méthode de l'arbre des causes (atelier)
- Rédaction du compte-rendu d'analyse.

Module 5 — Agir, communiquer et suivre dans la durée

- Mettre en place et suivre les actions
- Communication interne : faits, mesures, REX.

Moyen d'encadrement (Formateur)

Cette formation est dispensée par Maeva Mintz, ex directrice QSE avec 10 ans d'expérience (BTP, retail, industrie), interventions sur événements graves, expertise en analyse d'événements et conduite d'enquêtes AT.

Méthodes mobilisées (Moyens pédagogiques et techniques)

Apports cadrés et cas pratiques à partir de situations réalistes.

Trames/outils : guides d'entretien, check-list de recueil des faits, modèles de déclaration/réserves, support d'arbre des causes, modèle de compte-rendu.

Mises en situation (jeux de rôle entretiens « victime/témoign », débriefs collectifs, plan d'actions.

Modalités de suivi et d'évaluation

Avant : positionnement par une auto-évaluation des pratiques et des connaissances

Après : QCM de fin de formation, Attestation de fin de formation, Feuille d'émargement par demi-journée.